

L'IMPACT DE LA CRIMINALISATION SUR LA VULNÉRABILITÉ DES TRAVAILLEUSES DU SEXE AU VIH ET À LA VIOLENCE

La criminalisation accroît la vulnérabilité des travailleurs du sexe à la violence et au VIH, ce qui entrave gravement la santé et le bien-être des travailleurSEs du sexe dans le monde.



LA SURVEILLANCE, LA POLICE ET UNE CULTURE DE L'IMPUNITÉ AUGMENTENT LA VULNÉRABILITÉ À LA VIOLENCE

LA CRIMINALISATION CRÉE UNE CULTURE DE L'IMPUNITÉ

La criminalisation réduit la capacité de signaler les cas de violence parce qu'au lieu de recevoir justice, les travailleurSEs du sexe sont incarcérées pour leur travail.



L'APPLICATION DE LA LOI EN TANT QU'AUTEURS DE VIOLENCE

La police est l'un des principaux auteurs de violences sexuelles, physiques et émotionnelles à l'encontre des travailleurSEs du sexe. Les forces de l'ordre extorquent souvent de l'argent, de l'information et du sexe en échange pour les travailleurSEs du sexe d'éviter d'être arrêtés.



LES SERVICES DE POLICE EXERCENT DES PRESSIONS SUR LES TRAVAILLEUSES DU SEXE DANS DES SITUATIONS À RISQUE PLUS ÉLEVÉ

Pour éviter d'être arrêtées, les travailleurSEs du sexe s'installent dans des endroits plus isolés et raccourcissent les délais de négociation avec les clients.



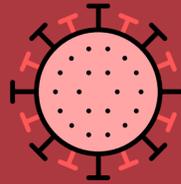
LES POLITIQUES DE « FIN DE LA DEMANDE » AUGMENTENT LA VULNÉRABILITÉ À LA VIOLENCE ET AU VIH

Moins de demande et moins d'entreprises augmentent la pression économique, forçant les travailleurSEs du sexe à s'occuper de clients plus dangereux, à travailler de plus longues heures, à abaisser leurs tarifs ou à adopter des pratiques de travail dangereuses.



LA SURVEILLANCE ET LES SERVICES DE POLICE AUGMENTENT LA VULNÉRABILITÉ AU VIH

La criminalisation augmente le niveau de violence sexuelle sur le lieu de travail, ce qui entraîne des taux plus élevés d'infection par le VIH et les IST.



UTILISATION DE PRÉSERVATIFS COMME PREUVE

Dans de nombreux pays, posséder des préservatifs suffit à justifier une arrestation pour « prostitution ». Cela fait peur aux travailleurSEs du sexe d'avoir des préservatifs sur eux, ainsi que de cibler les travailleurSEs de proximité qui distribuent des préservatifs.

LA CRIMINALISATION COMME OBSTACLE AUX SOINS, AU TRAITEMENT ET À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

La criminalisation contribue à la stigmatisation et au rejet social qui alimentent les violations des droits humains, y compris de la part des fournisseurs de services. La crainte d'être remis aux forces de l'ordre empêche les travailleurSEs du sexe d'accéder au traitement contre le VIH.



VULNÉRABILITÉ LORS DE L'ARRESTATION, DEVANT LES TRIBUNAUX ET LORS DE LA DÉTENTION



DÉPISTAGE OBLIGATOIRE DU VIH ET DES IST

Dans de nombreuses régions, les travailleurSEs du sexe sont soumises à des tests obligatoires de dépistage du VIH et de la santé lorsqu'elles sont arrêtées, une autre violation des droits humains qui favorise la stigmatisation. Les résultats des tests sont souvent divulgués sans consentement.

IMPACT DE LA DÉTENTION SUR LA SANTÉ DES TRAVAILLEUSES DU SEXE

Pendant leur détention, les travailleurSEs du sexe sont confrontées à la possibilité d'un retrait ou à la progression non traitée de leurs conditions médicales. Pour les personnes séropositives et qui prennent des ARV, l'incarcération sans médicament rend impossible l'observance du traitement.



VIOLENCE EN DÉTENTION

Les travailleurSEs du sexe incarcérées ou détenues sont victimes de violence de la part des forces de l'ordre, des agents gouvernementaux et d'autres personnes incarcérées.

VULNÉRABILITÉ APRÈS IMPLICATION DANS LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE



La pénalisation par des amendes et d'autres restrictions peut créer de graves difficultés financières.



L'humiliation publique et l'outing en tant que travailleuse du sexe peuvent entraîner le rejet de la famille et de la communauté.



La pénalisation du travail du sexe peut se traduire par des restrictions supplémentaires, telles que l'interdiction légale d'entrer dans certains quartiers, l'enregistrement en tant que délinquants sexuels, etc.



Les dossiers d'incarcération accessibles au public peuvent empêcher les personnes d'avoir accès à d'autres types de travail et à d'autres ressources, y compris le logement.

La décriminalisation complète fait partie intégrante de l'amélioration de la vie des travailleurSEs du sexe et du respect des droits humains, et le NSWP exhorte les gouvernements du monde entier à prendre au sérieux les conséquences de la poursuite de la criminalisation.

LE TRAVAIL DU SEXE, C'EST UN TRAVAIL : NOUS APPELONS À LA DÉCRIMINALISATION!



Pour en savoir plus sur ce sujet, lisez le: **L'impact de la criminalisation sur la vulnérabilité des travailleurSEs du sexe au VIH et à la violence**

www.nswp.org/resource/the-impact-criminalisation-sex-workers-vulnerability-hiv-and-violence ou sur <http://bit.ly/nswp-crim>